

de redonner à cette industrie quant aux bénéfiques à long terme qu'en tireront les éleveurs et les consommateurs canadiens.

L'EMPLOI—LES MODALITÉS DU PROGRAMME DES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE

M. Rob Parker (Eglinton): Monsieur l'Orateur, je reviens ce soir à une question que j'ai déjà posée jeudi dernier au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen). Elle s'est posée au cours d'une audition de comité où l'on discutait des programmes d'extension des services de main-d'œuvre et de leur évaluation, et où on a demandé en particulier pour quelle raison l'évaluation de ces projets ne serait pas rendue publique.

En réponse à une question que lui avait posée un député du Nouveau parti démocratique, le ministre a dit qu'il pouvait arriver dans certains cas que l'on fasse une évaluation du programme pour se rendre compte que la personne qui en a la charge est un alcoolique ou un toxicomane invétéré qui éprouve des problèmes chez lui, ou Dieu sait quoi. Il a aussi ajouté que l'on ne voulait pas rendre ces renseignements publics. Le ministre a semblé exprimer très clairement ses sentiments dans sa réponse. Cette déclaration englobait alors environ 90 personnes qui travaillent dans le cadre de programmes des services de main-d'œuvre partout au Canada—et il existe 22 programmes de ce genre—et il les a tous mis dans le même sac. Il les a tous attaqués en laissant soupçonner qu'on ne faisait pas d'évaluation publique de leurs programmes parce qu'ils étaient des toxicomanes ou des alcooliques.

J'ai posé une question au ministre et il m'a répondu que ce pourrait être le cas, à l'occasion. Je ne lui ai pas demandé de publier toutes les évaluations mais de dire s'il parlait de tous les employés, de tous les directeurs de projet ou de quelques-uns seulement. J'ai reçu à mon bureau de multiples protestations, comme ce doit être le cas, j'en suis sûr, d'autres députés, de la part des employés ou de ceux qui ont travaillé à ces programmes d'extension des services de main-d'œuvre. Ils se demandaient vraiment pourquoi ils avaient été spécialement visés par les allégations du ministre qui ne peuvent que les salir. Il a alors expliqué ce qu'on avait compris dans sa déclaration initiale, à savoir que le gouvernement ne voulait pas publier ces renseignements d'ordre personnel. Nous comprenons fort bien cette position, de ce côté-ci de la Chambre.

Il y a peut-être des cas où les renseignements d'ordre personnel consignés dans une note pourraient être embarrassants, s'il étaient publiés. S'il s'agit d'un particulier, nous ne les publierions certainement pas et ne voudrions pas le faire. Mais si un député est en cause, c'est une autre affaire. Nous comprenons les préoccupations du ministre. Ce que nous ne comprenons pas, c'est pourquoi il a refusé d'accéder à cette demande pourtant bien raisonnable et n'a pas voulu publier ces évaluations. J'espère que ce soir le ministre ou son représentant rectifiera la situation et reconnaîtra que même si le principe du secret est valable, il est inutile de l'appliquer aux 90 personnes visées sans exception.

● (2212)

Nous commençons à nous demander si le gouvernement refuse de publier ces renseignements parce que, dans le cadre des réductions budgétaires annoncées en août, il a supprimé des programmes tout à fait efficaces ou utiles. Nous nous demandons si le gouvernement tient à garder le secret sur ces

L'ajournement

évaluations qui sont censées rester confidentielles pour des motifs personnels, parce qu'elles révèlent que les programmes dirigés par les travailleurs indépendants ont été plus efficaces que les programmes qui relèvent directement du ministre.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre et certains Canadiens ont l'impression qu'une bonne partie des réductions budgétaires dont le gouvernement fait tant d'éloges ne sont que de la poudre aux yeux et que, dans les cas où ces réductions veulent vraiment dire quelque chose, elles sont apportées de façon très soudaine, au petit bonheur et sans aucune planification, et que le gouvernement supprime des programmes plus efficaces que ceux qui sont administrés par les organismes relevant directement des divers ministres sans vouloir en donner les raisons, parce que cela serait embarrassant pour les ministres en cause si l'on savait que les travailleurs indépendants, qui sont mal rémunérés et qui ont très peu de ressources, peuvent atteindre un niveau d'efficacité plus élevé que l'importante bureaucratie gouvernementale.

J'aimerais citer un passage d'un mémoire présenté par certains membres du programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada à cet égard. On y trouve notamment ce qui suit:

En réponse à une question posée à la Chambre des communes, Bud Cullen a justifié le fait que le programme d'extension des services de son ministère ne s'appliquerait plus aux femmes de façon particulière, en affirmant que son ministère avait mis sur pied «16 ou 17» autres programmes pour aider les femmes.

Cela a trait au ministère du chômage et de l'immigration. Je suppose que je devrais dire de l'Emploi et de l'Immigration pour employer les termes officiels.

La citation se poursuit ainsi:

En fait, il n'existe aucun autre service comblant les besoins auquel répondent les programmes d'extension des services de Main-d'œuvre Canada. M. Cullen n'a pas mentionné les programmes auxquels il songeait et les employés de son ministère ont été incapables de nommer 16 ou 17 autres services qui œuvrent en faveur des femmes. Il existe pourtant des programmes à l'intention des femmes qui, bien qu'utiles, ne desservent pas le même volume de clientèle que les programmes d'extension des services de Main-d'œuvre Canada. A Ottawa, par exemple, deux grands cours de CEC destinés aux femmes... ont eu respectivement pour clients 16 et 18 femmes l'année dernière comparativement aux 600 femmes desservies par les trois conseillers du programme d'extension des services de Main-d'œuvre Canada pour les femmes à Ottawa. Les mêmes taux de comparaison s'appliquent à Toronto et London.

On garde pourtant le secret absolu sur tout ce processus d'évaluation. Les personnes qui dirigent les programmes en question ne sont pas consultées. Elles ne savent même pas comment elles sont évaluées. Elles ne connaissent pas non plus les résultats de ces évaluations. Tout ce qu'elles savent est que le ministre justifie son refus de divulguer ces évaluations en déclarant que certaines des personnes qui dirigent les programmes sont peut-être alcooliques ou droguées. J'estime qu'il s'agit là d'un refus inexcusable de divulguer des renseignements sur la façon dont se sont déroulés les programmes.

Nous sommes en accord avec le désir du gouvernement de restreindre ses dépenses. Nous estimons qu'il est nécessaire de réduire les dépenses du gouvernement, présentes et à venir, mais si le gouvernement le fait de cette façon, sans procéder à une évaluation publique des programmes visés, et sans que le grand public puisse comparer les évaluations qui ont été faites et dire ensuite que telle réduction budgétaire est justifiée et que telle autre ne l'est pas, alors la chose est tout simplement inacceptable. Il se peut qu'il y ait eu des cas où des programmes très valables ont dû subir une réduction de crédits. Nous